

Compte-Rendu Bureau Communautaire

17 Novembre 2022

SERVICES GÉNÉRAUX

PÔLE DÉVELOPPEMENT

SERVICES :

CULTURE
ECONOMIE & AGRICULTURE
ATTRACTIVITÉ & NUMÉRIQUE
ACTION SOCIALE & MOBILITÉ
TOURISME
PETITES VILLES DE DEMAIN
HABITAT
SANTÉ

PÔLE

MARCHÉS PUBLICS,
DOMAINE JURIDIQUE ET
CONTENTIEUX

PÔLE

RESSOURCES HUMAINES

SERVICES :

GESTION DU PERSONNEL
ATELIER ET
CHANTIER INSERTION
SÉCURITÉ & PRÉVENTION

PÔLE FINANCES

PÔLE TECHNIQUE

SERVICES :

ASSAINISSEMENT
DÉCHETS MÉNAGERS
VOIRIE
BÂTIMENT
GEMAPI
URBANISME
TRAVAUX

L'an deux mille vingt-deux, le 17 Novembre, à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cercy-la-Tour, sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoïn MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MULOT, Michel MARIE, David BONGARD, Marie-Claire RANVIER, Pierre TISSIER-MARLOT

Absents excusés : Jean-Paul LAMBOURG, Serge DUCREUZOT, Yves PERRAUDIN

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Antoine-Audoïn MAGGIAR

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 10
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 10

Liste des délibérations du Bureau du 17 Novembre 2022

- N° 2022-BU-122 : Adoption du CR du bureau communautaire du 20 Octobre 2022.
N° 2022-BU-123 : Economie : Signalétique ZAE.
N° 2022-BU-124 : Economie : Etude de sol : Ecole de production.
N° 2022-BU-125 : Tourisme : Convention de partenariat 2022 avec Nièvre Attractive.
N° 2022-BU-126 : Santé : Bail Benjamin MARDELLE – ostéopathe à Châtillon en Bazois.
N° 2022-BU-127 : Déchets Ménagers : Devis du SIEEEN pour l'éclairage de la déchetterie De Cercy la Tour.
N° 2022-BU-128 : Assainissement : Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de la ZAE de Cercy la Tour.
N° 2022-BU-129 : Personnel : Recrutement : Chargée de missions Urbanisme.
N° 2022-BU-130 : Personnel : Renouvellement de contrat : Poste de Gardien de déchetterie.
N° 2022-BU-131 : Numérique : Limanton – Suivi du déploiement du dispositif place connectée.
N° 2022-BU-132 : Affranchisseuses.

Approbation du compte-rendu du dernier bureau communautaire

N° 2022-BU-122

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier bureau communautaire.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du bureau communautaire du 20 Octobre 2022.

Conférence des Maires du 24 Novembre 2022

Projet de territoire Bazois Loire Morvan

Monsieur le Président rappelle que des élus communautaires se sont réunis en juin-juillet 2021 pour définir les enjeux majeurs du territoire pour le mandat. Quatre réunions ont eu lieu sur l'ensemble des compétences portées par la CCBLM mais aussi d'autres thématiques (sport, seniors, ...).

Les partenaires de la CCBLM ont également été invités à ces ateliers.

Les ateliers ont permis de faire émerger des enjeux structurants que nous pouvons déjà évoquer ici. Ces grands enjeux s'appuient sur :

- Des remontées des ateliers
- Des documents stratégiques
- Des actions déjà en cours

Le projet est mené en cohérence avec le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ainsi que l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Voici les enjeux identifiés :

- Enjeu 1 : La rénovation de l'habitat
- Enjeu 2 : Renforcer l'offre de services aux habitants et aux touristes
- Enjeu 3 : Vers un aménagement du territoire cohérent et durable
- Enjeu 4 : Encourager une économie locale et vertueuse

Ces enjeux se déclinent en objectifs et en actions. Pour aller vers la transition et mobiliser l'ensemble des services de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, le groupe de travail transition a travaillé à la cohérence du projet avec les nécessités de demain.

Vous trouverez dans les 4 tableaux joints le résultat du travail qui reste à valider.

Par ailleurs, il est nécessaire de prioriser les actions sur les années futures.

Concernant la réunion du 24 novembre, il est proposé que chaque élu référent présente ses actions.

Economie

Signalétique ZAE

N° 2022-BU-123

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, rappelle que la Communauté de communes a pour projet la création de panneaux de signalétiques sur les ZAE communautaires, permettant de les rendre plus visibles depuis l'axe routier, de lister les entreprises implantées et de promouvoir les terrains disponibles pour attirer d'autres entreprises.

Un cahier des charges (Cahier des Clauses Techniques Particulières) a été rédigé à l'attention des candidats qui postuleront sur ce marché. En résumé :

- L'objet des travaux concerne la conception graphique, la fourniture, le transport, la mise en œuvre, la garantie de tous les matériaux et matériels de signalétique avec leurs supports et fixations, sur les entrées des ZAE de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan
 - Le BOIS DE SEIGNE – commune d'Alluy,
 - Les PONTOTS – commune de Moulins-Engilbert,
 - Les FOURNEAUX – commune de Cercy-la-Tour,
 - Les GRANDS CHAMPS – commune de Fours,
 - La ROUTE DE TOULON – commune de Luzy.

- En option
 - La ZAE en cours de création sur la commune de Vandenesse,
 - Les CHAMPS ROTI – commune de Châtillon en Bazois.

- 2 types de panneaux attendus, en accord avec la charte graphique de la CCBLM
 - Un panneau d'accueil de grande dimension implanté à chaque entrée de ZAE, comportant les mentions :
 - Le nom de la communauté de communes avec le logo,
 - La formule : « Bienvenue sur [nom de la ZAE] »,Sur une lame séparée, avec possibilité de mise à jour des informations :
 - La présence de terrain(s) disponible(s)
 - Les coordonnées téléphoniques et mails de la CCBLM
 - Un panneau listant les entreprises présentes par ZAE (panneaux supplémentaires en option selon les ZAE), de type support à lames
 - sur la lame supérieure : le nom de la ZAE
 - sur chaque lame inférieure : le nom de chaque entreprise

- Prestations optionnelles pour chacune des zones (5 + 2)
 - dépose et évacuation des mobiliers anciens (mobiliers remplacés)
 - affichage recto-verso de certains panneaux d'entrée

Vous pourrez retrouver l'ensemble des éléments dans le cahier des charges qui a été réalisé.

Pour rappel, ces travaux sont financés à 80 % par le département. Il est prévu une enveloppe de 20 000 € HT.

- Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,**
- valide le cahier des charges tel que présenté,
 - approuve le lancement de la consultation des entreprises pour cette prestation.

Etude de sol - Ecole de production

N° 2022-BU-124

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que le dernier bureau communautaire attendait d'avoir des éléments complémentaires concernant l'étude de sol pour le projet école de production. Cette étude est nécessaire pour affiner le chiffrage.

Le devis de 5 015 € HT permet de faire des forages sur l'ensemble du terrain. Cela permettra donc d'avoir une idée de la nature du sol sur différents lieux d'emplacement pour l'atelier.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide le devis d'Hydrogéotechnique d'un montant de 5 015 € HT pour la réalisation de l'étude de sol.

Demande d'acquisition des terrains de la ZAE de Vandenesse

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique que, concernant la ZAE de Vandenesse, M. GUILLAUMOT gérant de l'entreprise CMAC, avait fait une proposition d'acheter l'ensemble des surfaces appartenant à la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan au prix de 9 800 €.

Le bureau de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan a souhaité lui faire une proposition à 15 000 €.

Ce terrain pourrait accueillir un bâtiment d'environ 600 à 800m² destiné à l'implantation d'une entreprise de location de matériel BTP.

Pour rappel, les terrains ont été achetés au prix de 15 000 € + 1 620 € de frais de la SAFER + 1 550 € de frais de notaire.

Numéro	Superficie en m ²	
3010000C0753	2285	Zone A
3010000C0673	2190	Dont 1 728.51 m ² en 1AUX Et 461.49 m ² en A
3010000C0671	594	Zone A
3010000C0317	1250	Dont 600 m ² en 1AUX et 650 m ² en A
3010000C0316	855	Parcelle entière AUX
3010000C0315	2087	Parcelle entière AUX
3010000C0314	3	AUX - Le puit au milieu de la parcelle 315
TOTAL	9264	Total AUX : 5 273,51 m²

Rappel du plan de financement (en cas de viabilisation en tant que ZAE) :

ZAE Vandenesse BP			au 24/03/2022		
Dépenses			recette		
Accès	22 000,00 €	HT			
Assainissement	20 000,00 €	HT			
AEP	6 000,00 €	HT			
genie civil BT et EP	9 000,00 €	HT			
genie civil télécom et fibre	4 000,00 €	HT			
cablable BT sieeen	4 926,00 €	?			
cablage et Eclairage Sieeen	5 260,00 €	HT	Sieeen Eclairage	1 315,00 €	
imprévu 10% des travaux	7 118,60 €				
sous total travaux	78 304,60 €				
Maitrise d'œuvre	5 490,00 €	HT			
Levé topo	750,00 €	HT			
Etude de sol + levé des réseaux AC	2 500,00 €				
Bornage			DETR sollicitée	32 113,38 €	30%
Archi pour Permis d'aménag	2 500,00 €	HT			
			sur 137 088 à 60%		
acquisition des terrains (5500 m ² viabilisable)	15 000,00 €	HT	Autofinancemen	73 616,22 €	
Frais d'acquisition	2 500,00 €	HT			
total	107 044,60 €			107 044,60 €	100%

Considérant que le reste à charge de la Communauté de communes sera moindre si elle ne réalise pas l'aménagement de la ZAE, le bureau communautaire propose au porteur de projet la vente du terrain pour un montant de 10 000 € TTC.

Tourisme

Devis complémentaire racks à vélos

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique qu'en vue de l'obtention du label Accueil Vélo du bureau touristique de Châtillon-en-Bazois, il a été prévu d'installer des racks à vélo à proximité.

Le bureau touristique de Cercy-la-Tour dispose déjà de ces équipements qui ont été installés dans le cadre de l'aménagement de la halte fluviale ; ainsi le label Accueil Vélo a été reconduit pour ce bureau. Ce label valorise des équipements situés à moins de 5 kms d'une voie d'eau, le Canal du Nivernais.

A Châtillon en Bazois, seuls manquent les racks à vélo pour l'obtention du label. Lors de la visite de labellisation par Nièvre Attractive, un modèle de rack à vélos a été préconisé, en forme d'arceau :



Monsieur Marie a donné son accord pour l'installation de 3 arceaux sur la voie publique devant le bâtiment de l'Office de tourisme à Châtillon.

La fourniture et la pose de racks à vélo ont été prévues dans le devis de signalisation des bureaux touristiques établi par Signanet, mais ils ne correspondent pas à ce qui est préconisé. Du fait de ce changement de modèle et de l'évolution des prix depuis la signature du devis en novembre 2021 (pour 7120,44€ TTC), Signanet a établi un devis complémentaire s'élevant à 626,40€ TTC. Pour rappel, ces dépenses sont prises en charge à hauteur de 50% dans le cadre du Contrat de Territoire.

Cette dépense intervient sur la partie Investissement du budget de l'Office de tourisme. Ce surcoût peut être absorbé du fait d'un devis moins élevé que prévu au budget pour la climatisation du bureau touristique de Luzy (6 120€ prévu pour un devis définitif à 2 995,10€ TTC).

Le bureau communautaire est favorable à cette proposition.

Convention de partenariat 2022 avec Nièvre Attractive

N° 2022-BU-125

M. Didier BOURLON, Vice-Président en charge du tourisme, explique que des actions de promotion sont menées de manière collective avec Nièvre Attractive et les autres Offices de tourisme du département, afin porter des actions de communication que nous ne pourrions financer seuls.

Pour l'année 2022, il a été prévu 5000€ au budget de l'OT, mais la convention de partenariat n'a pas été signée.

Cette somme vient compléter la somme de 60 000€ engagée par Nièvre Attractive, sans compter les participations des autres territoires à ce pot commun, pour la promotion des 3 bassins Loire, Morvan et Canal du Nivernais.

Ce plan d'actions collaboratif est composé de :

- Au titre de la Loire :

- o Réalisation de campagne online sur la Cible vélo
- o Réédition d'une campagne RS avec My Loire Valley
- o Accueil d'influenceur(s) et la mise en place de voyages presse
- o Réalisation de reportage(s) et/ou insertion(s) presse

- Au titre du canal du Nivernais :

- o La mise à jour de la carte touristique canal du Nivernais (création et mise à jour),
- o La mise en place de campagne online en lien avec le nouveau site internet www.canal-dunivernais.com
- o Participer à la rédaction des contenus du nouveau site du canal du Nivernais
- o Accueil d'influenceur(s) et la mise en place de voyages presse
- o La réalisation de page(s) de publicité dans un ou plusieurs magasins

- Au titre du Morvan :

- o Mise en avant des Cibles Gravel et Micro-aventure / Sport-Loisirs
- o La réalisation d'une campagne avec Outdooractive (<https://www.outdooractive.com/fr/>)
- o Accueil d'influenceur(s) et la mise en place de voyages presse
- o Campagnes sur RS Nièvre et en Google Ads
- o La réalisation d'insertion(s) presse

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention 2022 avec Nièvre Attractive.

Action Sociale

Baux des centres sociaux

M. Jean-Christophe SAVE, conseiller communautaire délégué à l'action sociale, explique que, suite à la demande du bureau, un état a été fait des surfaces, loyers et des prix au m² de chaque local géré par centre social.

Site	Surfaces des bâtiments		Loyers et m ²				
	M ²		Loyer mensuel	Montant par m ²	Remarques	Equivalent loyer mensuel	Montant équivalent / m ²
Micro crèche Moulins Engilbert	386,42				En moins-value sur la subvention CCBLM	859,00 €	2,22 €
Maison petite enfance Alluy	255,90		750,00 €	2,93 €	Fin du remboursement de prêt en 2028		
Maison des générations Châtillon en Bazois	275,18		- €	- €	Apport du centre social de 78 000 €, soit sur 20 ans, 325 € par mois, et 1,18 € / m ²	325,00 €	1,18 €
Piscine Maison des générations	50,00		- €	- €	Apport du centre social de 52 800 €, soit sur 20 ans 220 € par mois, et 4,00 € par m ²	220,00 €	4,40 €
Accueil de jour Châtillon en Bazois	83,18		300,00 €	3,61 €			
Siège centre social à la maison de santé	178,00			- €	Apport du centre social de 108 000 €, soit sur 20 ans, 450 € par mois, et 2,53 € / m ²	450,00 €	2,53 €
Centre Social les Bagelles à Luzuy	496,00		500,00 €	1,01 €			
Centre Social à Fours	459,50		702,59 €	1,53 €	Loyer initial de 500 €, en 2005, soumis à une clause d'indexation		

Association aide à domicile pour info	165,00	150,00 €	0,91 €	Loyer initial de 150 € en 2005, soumis à clause d'indexation, donc probablement autour de 200 à 250 € par mois, et autour de 1,50 € le m2		
Total et moyennes		2 402,59 €	1,65 €		1 854,00 €	2,08 €

Les métrés ont été calculés sur plan. La fixation des loyers résulte souvent du montant des travaux effectués, des subventions obtenues et de l'amortissement des emprunts réalisés.

Ces éléments seront travaillés par la commission action sociale.

Santé

Bail Benjamin MARDELLE – ostéopathe à Chatillon en Bazois N° 2022-BU-126

Monsieur le Président explique que M. Benjamin MARDELLE, ostéopathe à Chatillon souhaite s'installer à la maison de santé du Bazois 2 jours par semaine. Le bureau 6 actuellement utilisé par la PMI pourrait être partagé. M. Mardelle est d'accord pour le partager et la PMI également. Les jours d'utilisation ne sont pas les mêmes (Mercredi et jeudi toutes les semaines pour M. Mardelle, 3^{ème} mardi du mois pour la PMI).

Il souhaiterait emménager au plus vite.

Il est proposé un loyer de 59,60 € HT soit 71,60 € TTC par mois (2/5 de 178,91 € TTC). Les charges seront proratisées à la surface et à l'utilisation.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide le bail de Monsieur Mardelle dans les conditions telles que présentées.

Déchets Ménagers

Tarifs pour la vente des bacs poubelle

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que la vente des bacs poubelle avait été évoquée en commission déchets ménagers. Le conseil communautaire n'avait pas pris de délibération.

Tarif proposé : 35 €/bac poubelle

Une régie de recettes devra être mise en place pour la gestion des ventes.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le tarif de vente des bacs poubelle.



Devis du SIEEEN pour l'éclairage de la déchetterie de Cercy-la-Tour N° 2022-BU-127

M. Michel MULOT, Vice-Président en charge des déchets ménagers, explique que le SIEEEN nous a établi un devis pour l'éclairage de la déchetterie de Cercy-la-Tour avec un mat de 14 mètres et 2 projecteurs. Le devis s'élève à 13 140 € HT avec une prise en charge de 3 285 € de la part du SIEEEN.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise M. Le Président à signer ce devis.

GEMAPI

Dossier de demande d'autorisation pour la régularisation du système d'endiguement du val de Saint Hilaire Fontaine - Charrin

Monsieur le Président explique qu'une délibération est nécessaire pour le dépôt du dossier d'autorisation pour la régularisation du système d'endiguement du val de Saint-Hilaire-Fontaine – Charrin.

Les services de la DDT nous propose de retenir un niveau de protection équivalent au niveau de sûreté du val déterminé par l'étude de danger du système d'endiguement et correspondant à une crue de retour 5 ans, soit une hauteur à l'échelle de référence de Gilly de 6,22 m et un débit de 1 700 m³/s.

Le dépôt du dossier d'autorisation devra être fait avant le 30 juin 2023.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le niveau de protection tel que proposé.

Habitat

Etude préalable habitat

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que l'objectif est de disposer d'un diagnostic factuel sur la situation de l'habitat sur le territoire pour établir les orientations stratégiques de la CCBLM et prioriser les actions à mener en matière d'habitat

1. PHASE DE DIAGNOSTIC

= comprendre la situation existante et les évolutions en cours, caractériser l'offre et objectiver les besoins

2. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

= faire des choix de développement de l'habitat, les prioriser et les hiérarchiser afin de construire une stratégie du territoire

3. PROGRAMME D'ACTION (en option)

= déterminer les actions à conduire sur les 6 prochaines années

Calendrier :

- Lancement de consultation : novembre 2022
- Choix du bureau d'étude : décembre 2022
- Retour des financeurs : janvier 2023
- Lancement de l'étude : février 2023
- Durée de l'étude : 8 à 10 mois



Evolution du budget :

Prévu en 2022		
Dépenses		
Etude préalable Habitat		20 000,00
Financement		
	Taux	
CC BLM	60%	12 000,00
Subventions	40%	8 000,00

Projeté en 2023		
Dépenses		
Etude préalable Habitat		30 000,00
Financement		
	Taux	
CC BLM	25%	7 500,00
Subventions	75%	22 500,00
- dont ANAH	50%	15 000,00
- dont BDT	25%	7 500,00

Les subventions obtenues sur cette étude nous permettent d'être plus ambitieux (c'est par ailleurs une exigence des partenaires financeurs) tout en réduisant le reste à charge pour la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.

La commission du 07/11/2022 a rendu un avis favorable sur la démarche et sur le nouveau plan de financement.

Il sera proposé au conseil communautaire de délibérer pour approuver le lancement de la consultation des entreprises pour cette étude sur l'habitat.

Maison de l'habitat itinérante (MHI)

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que l'objectif est de capitaliser sur la Maison de l'Habitat et de la faire « circuler » sur le territoire pour communiquer au plus près des habitants sur les solutions d'amélioration de leur logement.

Un évènement par trimestre « La Maison de l'Habitat dans votre ville » pour permettre aux habitants de rencontrer les acteurs de l'Habitat

Prochaine date : le 13/12/2022 à la maison des Séniors de Moulins-Engilbert

Programme :

- Un forum des acteurs de l'habitat : CAUE 58, ALEC, SOLIHA, FFB, CAPEB...
- Un temps d'échange thématique : comment améliorer la performance énergétique de mon logement ?
- Une balade urbaine et architecturale à Moulins-Engilbert
- La visite de l'appartement témoin de la Maison des Séniors

Une partie de l'évènement pourrait être diffusée sur la radio FDL.

Le budget ci-dessous est défini pour un an de mise en œuvre de la MHI, à raison d'un évènement par trimestre.

	CCBLM	Autres
Présence CAUE*	5 000,00 € TTC	-
Présence ALEC	-	Inclue dans les missions de l'ALEC
Présence SOLIHA	-	Prise en charge CD58/ANAH dans le cadre du PIG
Eventuel autres acteurs (conférenciers)	4 000,00 € TTC	-
Animation / Communication	3 000,00 € TTC	-
TOTAL	12 000,00 € TTC	

Pour formaliser la participation du CAUE, il est proposé la signature d'une convention qui doit encore être finalisée. Elle inclut :

- des permanences architecturales : conseil aux particuliers en amont de leur projets de construction, de restauration ou de rénovation de leur bâti ;
- des balades urbaines : organisation de parcours commentés tous publics visant à la découverte du patrimoine bâti et des espaces publics de la commune et des questions de réhabilitation dans le respect du patrimoine et de l'identité communale ;
- des diagnostics partagés : démarche d'aide à la programmation des communes dans leurs projets d'aménagement incluant la participation de différents types d'acteurs (élus, habitants, commerçants, artisans, scolaires...).

Lors de la commission du 07/11/2022, il a été demandé que soient apportées des précisions sur les cotisations déjà versées par les communes au CAUE, pour éviter d'éventuels doublons.

La participation pour la radio FDL doit également être affinée (devis en cours de finalisation pour une participation estimée à 600 € par évènement).

La ligne « autres conférenciers » prévoit la possibilité d'avoir recours à d'autres experts le cas échéant lors des évènements MHI ou d'autres interventions notamment dans le cadre du partenariat à construire avec la radio FDL.

La commission du 07/11/2022 a rendu un avis favorable sur la démarche et sur le nouveau plan de financement, sous réserve que soient apportées des précisions sur les cotisations déjà versées par les communes au CAUE.

Les éléments restent à affiner notamment sur l'aspect financier.

Renforcement de la Maison de l'Habitat

M. Michel MARIE, Vice-Président en charge de l'habitat, explique que la CCBLM porte la Maison de l'Habitat présente au sein des locaux de la mairie de Luzy. Elle a été créée suite aux recommandations du plan guide Village du Futur mais également pour accompagner les dispositifs existants sur la commune et particulièrement l'OPAH (compétence CCBLM).

Malheureusement, au fur et à mesure, cette Maison de l'Habitat s'est peu à peu vidée. Cela reste un lieu de ressources bien identifié par la population y compris au-delà des frontières communales, mais il n'existe plus d'agent à temps plein pour la faire vivre et on y retrouve aujourd'hui uniquement les permanences du CAUE, de l'ALEC et de SOLIHA, à raison de 2 jours cumulés par mois environ.

Il serait donc souhaitable de redonner tout son intérêt au lieu en intervenant sur 2 volets :

- le volet programmatique : il s'agit d'enrichir la maison de l'habitat en lui redonnant tout son sens, à savoir un lieu de ressources pour quiconque souhaite se pencher sur les questions de l'Habitat.

Parmi les pistes envisagées : bibliothèque spécialisée, intégrant une matériauthèque, un lieu de formation à destination des particuliers et des entreprises, mise en relation de chantiers participatifs, mise en valeur des savoir-faire locaux...

- la Maison de l'Habitat en tant que bâtiment : soit dédier un lieu spécifique à la programmation ci-dessus, lieu qui serait également un lieu d'expérimentation en éco-rénovation. Un bâtiment a été identifié à Luzy (permettant de maintenir l'équipement à Luzy, là où il est bien identifié et sur un bâtiment dont la commune est propriétaire) et qui rassemble les problématiques typiques que l'on rencontre sur le bâti de centre-bourg (rapport à la rue, absence d'extérieur, accessibilité du 1er étage indépendamment du rdc... Pour ce faire, il est déjà possible de répondre à l'AAP de la Région BFC dans le cadre du FEDER FSE +, qui vient d'être publié : "bâtiment démonstrateur" (remise des candidatures au 31/05/2023).

Ce projet permet tout à la fois :

- d'accompagner les habitants sur les sujets de rénovation de leur logement, et notamment les ménages les plus précaires pour leur donner accès à d'éventuelles aides
- de sensibiliser le grand public à la nécessité d'intervenir sur le patrimoine bâti et de leur donner les bons outils pour le faire
- de créer un relais sur les nouvelles techniques d'éco-rénovation, qui vont devenir la norme, notamment auprès des entreprises de notre territoire,
- d'intervenir sur le centre-bourg en amenant un service à la population renforcé sur la thématique habitat
- de démontrer concrètement ce qu'il est possible de faire sur nos bâtiments de centre-bourgs, souvent durement touchés par la dégradation et la vacance, qui puisse faire preuve d'exemple pour d'autres collectivités (surtout dans le cadre du ZAN où il faudra dorénavant travailler sur l'existant pour offrir du logement, mais aussi des commerces, des services...)

A ce stade, il convient encore de travailler la programmation, le bilan de l'opération (tant en investissement qu'en fonctionnement) et le portage à venir.

La commission a émis un avis favorable pour engager une réflexion sur le sujet.

Soutien à la population en situation de précarité énergétique

Au vu du contexte climatique, énergétique et économique particulièrement difficile, il est mis sur la table plusieurs pistes d'accompagnement à destination des populations en situation de précarité énergétique :

- mise à disposition de locaux
- fonds d'urgence
- une politique d'« aller vers » lors des épisodes climatiques intenses, sur le modèle des plans canicules

La commission souhaite retenir l'idée d'une démarche « d'aller vers », soit que chaque mairie démarche, au cas par cas, et lors des journées les plus froides, les habitants potentiellement fragiles pour les accompagner vers la recherche de solution à la fois d'urgence et plus pérennes.

PROCIVIS : Fonds Départemental de préfinancement

Depuis 2016, Proquivis a mis en place un dispositif de fonds d'avance pour aider les ménages dans la réalisation des travaux de rénovation dans le cadre de l'OPAH, PIG, FNAME.



Contribution des partenaires	Montant engagé en avance	Reversement de subvention au sein du Fonds	Fonds propre direct Procivis en sus
612 500 €	2 289 395,31 €	1 830 005, 97 €	1 506 877,15 €

En 2022, Procivis est en difficulté pour avancer des fonds pour réaliser les travaux car le reversement de subvention au sein du Fonds est largement inférieur par rapport en montant engagé en avance. De plus, Procivis avait financé en sus sur leur fonds propres la réalisation des travaux.

Ainsi, en 2022, il y a seulement 8 dossiers qui ont pu bénéficier de ce fonds contre 33 dossiers en 2021.

Pour rappel, la CCBLM a contribué en 2018 financièrement au fonds Procivis pour un montant de 15 000 €.

Depuis 2018, 4 dossiers ont obtenu des fonds d'avance sur le territoire de la CCBLM avec en tout un montant de travaux de 47 124 €,

Au vu des difficultés actuelles, Procivis sollicite de nouveau les partenaires pour contribuer ou augmenter leur contribution.

Avis de la commission :

La commission propose de ne pas abonder le fonds Procivis mais de laisser aux partenaires qui n'ont pas encore contribué ou aux contributeurs qui ont davantage de dossiers bénéficiant du fonds Procivis de participer à l'abondement.

Budget PIG 2023

Rappel du PIG 2022, le budget alloué est de 29 497 €.

Actuellement avec 25 dossiers, le montant engagé est de 15 315,32 € sachant qu'il reste moins d'un tiers de l'année.

Avis de la commission

Pour le budget PIG 2023, la commission propose donc de garder le même budget alloué au PIG 2022 qui est de 30 000 €.

Assainissement

Maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement de la ZAE de Cercy-la-Tour N° 2022-BU-128

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'un Maître d'œuvre pour la réalisation de l'opération : Assainissement des eaux usées de la ZAE de Cercy-la-Tour.

Il est proposé de confier la mission correspondante à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie.

Le projet de convention fixe le montant de la prestation à 10 % dégressif du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- accepte de confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération Assainissement des eaux usées de la ZAE de Cercy-la-Tour à l'Agence Technique Départementale Nièvre Ingénierie,



- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer la convention correspondante ainsi que tous les documents afférents,
- autorise Monsieur le Président à en suivre l'exécution et le règlement.

Pénalités SAUR

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que nous avons demandé pendant plusieurs mois le rapport annuel d'exécution de l'année 2020, en ce qui concerne la gestion des stations d'épuration de Châtillon en Bazois et Moulins Engilbert (voir en PJ).

Sans réponse, nous avons écrit le courrier suivant, en date du 4 avril 2022 (extraits)

Malgré nos relances, nous n'avons toujours pas reçu le rapport annuel d'exécution de l'année 2020 conforme. Comme vous le savez, le rapport qui a été transmis produit des résultats inexacts, les données de l'inventaire de Châtillon en Bazois, page 24, ayant été recopiées page 94, pour l'inventaire de Moulins Engilbert.

Ces données sont donc à la fois incomplètes et fausses.

Ces corrections vous ont été demandées par courriel le 11 octobre 2021 (jointes au présent courrier), mais aussi à de nombreuses reprises par téléphone.

Vous semblez ignorer cette demande, alors qu'il s'agit d'un document officiel, opposable aux tiers dans le cadre de l'information auprès des usagers.

Cette carence est susceptible de mettre en cause notre responsabilité vis-à-vis des tiers, usagers comme partenaires et financeurs publics.

Cela est donc parfaitement et en tous points inadmissible.

Comme vous le savez, en application de l'article 68.2 du contrat de délégation de service public, le délégataire produit chaque année à la Collectivité avant le 1er juin le rapport correspondant. L'ensemble des données prévues au contrat aux articles 68, 69 et 70 doivent être remplies, et ce, pour l'ensemble des stations.

En application de l'article 74.2, alinéa P3a du contrat, la pénalité applicable à ce manquement est de : 100.00 € HT par jour écoulé de retard contactuel et jusqu'à fourniture complète des documents prévus.

La transmission d'un rapport inexact ou incomplet vaut absence de transmission.

Aussi, je vous informe que nous sommes dans l'obligation de déclencher l'application des pénalités contractuelles, calculées à compter du 1er juin 2021.

Celles-ci s'élèvent selon le calcul suivant :

*Juillet 2021 au 31 mars 2022 = 6 mois (juillet/août/octobre/décembre/janvier/mars) * 31 jours = 186 jours + 3 mois * 30 jours soit juin, septembre, novembre = 90 jours + février 2022 = 28 jours, soit 304 jours * 100 € HT = 30 400 € HT.*

Un titre de recettes sera émis dans les prochains jours.

Le titre de recettes a donc été émis, et nous avons reçu un courrier le 17 octobre dernier de la part de la SAUR.

Ce dernier minimise la responsabilité de la SAUR, et sollicite le rejet des pénalités.

Le service assainissement fait remarquer que :

- Pourquoi un délai si important pour avoir cette réponse?

- Dans le deuxième paragraphe : écrits à l'appui, nous avons demandé une modification du Rapport annuel d'exécution 2020, relancé par mail à de multiples reprises. Ces modifications ont été transmises depuis quelques mois, avec une année de retard.



La deuxième chose, complètement indépendante de la première, est que le service assainissement a demandé des modifications sur le RAD 2021, ce qui a été effectué en temps et en heure, mais qui n'est pas l'objet de la pénalité.

Depuis le début de l'année 2022, les choses se passent bien.

La CCBLM a déjà fait appliquer une pénalité de 10 000 € pour un retard d'équipement en 2020 à la station d'épuration de Châtillon en Bazois.

Le bureau communautaire maintient la pénalité telle qu'appliquée.

Personnel

Recrutement

Chargée de missions Urbanisme

N° 2022-BU-129

Monsieur le Président explique que la commission d'embauche du vendredi 14 octobre 2022 a entendu 2 candidats par visioconférence. Un candidat pourrait convenir s'il obtient le permis B qu'il passe actuellement en accéléré. Monsieur Emmanuel Touatre LAMANGUIB devait être reçu en présentiel le mardi 15 novembre 2022.

Ce candidat n'est pas venu à l'entretien.

D'autres candidatures ont été reçues mais correspondent plus à des missions de secrétaire à l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le recrutement d'un agent en charge du secrétariat de l'urbanisme.

Responsable de pôle déchets ménagers

Le pôle RH organise une commission d'embauche le vendredi 18 novembre 2022 à 14h30 au site du Bazois.

Renfort administratif

Afin de pallier aux besoins administratifs (surcroît d'activité, maladies ou congés), le Président informe que la CCBLM pourrait créer un poste d'agent administratif polyvalent, au grade d'adjoint administratif - catégorie C, qui tournerait sur les différents sites de BLM en fonction des besoins des services et des priorités. L'idéal serait un profil de secrétaire de mairie avec des connaissances et des compétences en comptabilité, gestion de paye-carrière, facturation, etc..

Plusieurs possibilités s'offrent à la collectivité :

- La formation secrétaire de mairie se termine le 16 décembre 2022. 19 personnes seront formées (16 qui étaient demandeuses d'emploi et 3 en reconversion professionnelle issues de la filière technique).
1 à 2 personne(s) sont déjà fléchée(s) sur des collectivités.
La prochaine session de formation doit normalement se dérouler en septembre 2023.
- Le pôle ressources humaines a reçu une candidature pour le poste de chargé de missions urbanisme avec un parcours administratif qui correspondrait aux attentes de la collectivité. Madame Véronique BISSON, domiciliée à Millay, a suivi la formation secrétaire de mairie en 2021 et a de l'expérience administrative en comptabilité publique, ressources humaines, marchés publics et urbanisme.



Elle sera reçue en entretien pour un premier contact le mardi 15 novembre 2022.

Si la collectivité est favorable au poste d'agent administratif polyvalent, il faut proposer la création de poste au conseil communautaire du 15 décembre 2022.

En cas de refus de création de poste :

- le service de remplacement du Centre de Gestion est toujours actif avec un effectif de 2 agents. Les missions ne dépassent pas 5 mois. Cela s'organise en journée complète. Par contre, l'agent peut intervenir maximum 2 voire 3 jours par semaine. Le cout est de 6,75% de la totalité des sommes dues pour une durée supérieur à 15 heures hebdomadaires. Pour une durée inférieure à 15 heures hebdomadaires, un forfait de 21,50€ de l'heure est facturé.
- L'ADESS 58 peut aussi mettre à disposition du personnel administratif bien que plus spécialisée sur les postes d'éducateur sportif et animateur. Cependant, la prestation de service portera sur le recrutement (diffusion d'offre et sélection du candidat) et les frais de gestion du contrat et de la paye.

Remplacement de la secrétaire du pôle RH

Suite à l'arrêt maladie de Madame Cristèle GIRARD depuis le 27 septembre 2022 et prolongée jusqu'au 18 novembre 2022, Madame Océane GOUJON a été embauchée en contrat de remplacement d'agent indisponible pour la période du 20 octobre au 18 novembre 2022.

Renouvellement de contrat

Poste de Gardien de déchèterie

N° 2022-BU-130

Monsieur le Président explique que le contrat de travail 3.2 de Mme Sandrine SCHNEIDER, gardienne de déchetterie au grade d'adjoint technique (catégorie C) s'achève au 31 décembre 2022.

Cet agent est embauché sur ce poste depuis le 21 mai 2021 sous un contrat type 3-2 « vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire » à temps non complet dans un premier temps, puis à temps complet depuis le 1^{er} septembre 2022.

Juridiquement, il est possible de la stagiatiser par voie directe, comme la réglementation le permet pour les premiers grades de la catégorie C, au grade d'adjoint technique de la filière technique. Cependant, le Président préfère rester prudent et attendre l'arrivée du responsable de pôle déchets ménagers qui prendra le temps d'étudier l'organisation et le fonctionnement du service.

Après avoir pris attache auprès du service déchets ménagers sur le travail rendu de cet agent, le Président propose de renouveler Madame Sandrine SCHNEIDER sur un contrat de travail 3-3 alinéa 2 pour une durée d'un an au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, approuve le renouvellement de Madame Sandrine SCHNEIDER pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023.

Poste d'agent de développement social et habitat

Suite au renouvellement de contrat au 5 aout 2022 de Monsieur Pierre RAKOTOARISON, agent de développement social et habitat au grade de rédacteur (catégorie B) pour une durée de 6 mois conditionné par des objectifs de résultats.

L'agent sera reçu le 22 novembre 2022 avec sa hiérarchie et les élus référents pour faire le bilan à mi-parcours conformément aux conditions annoncées par courrier le 19 juillet 2022.



Avancements de grade

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois. Il permet d'accéder à un niveau de fonctions et d'emplois plus élevés.

Exemple des cadres d'emploi de la catégorie C de la filière administrative :



Pour rappel, les avancements de grade qui sont de la gestion propre à la collectivité depuis le 1^{er} janvier 2021.

Au titre de l'année 2022, 4 agents sont concernés par l'avancement de grade.

FILIERE TECHNIQUE - Grade d'Accès : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME Classe – Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
LABASTIRE Ronan	Agent technique polyvalent	Adjoint Technique Catégorie C	- un an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade d'adjoint technique, - 8 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint technique.	- échelon 10 Stagiairisé adjoint technique 2ème classe au 1/11/2013 sans concours par voie directe

FILIERE TECHNIQUE - Grade d'Accès : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE Classe – Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
			Avoir atteint le 6ème échelon du grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, et	- échelon 9 - Nommé au grade d'adjoint

SOULARD Yoann	Assistant au responsable de service assainissement	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	- Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C. N.B. : Les services accomplis dans un grade doté de l'échelle 4 de rémunération et dans un grade de l'échelle 5 de rémunération avant le 01/01/2017 sont assimilés à des services effectifs dans un grade situé en échelle C2	technique principal de 2 ^{ème} classe le 31/12/2016
--------------------------	--	---	--	--

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME Classe – Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
BREGNON Arnaud	Comptable au budget général en investissement et BA voiriet	Adjoint Administratif Catégorie C	- un an d'ancienneté dans le 6ème échelon du grade d'adjoint administratif, - 8 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif.	- échelon 7 - Stagiairisé le 01/07/2013 dans la FPH

FILIERE ADMINISTRATIVE - Grade d'Accès : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 ERE Classe – Catégorie C

Agent	Fonction	Grade actuel	Conditions	Carrière
FERDINAND Séverine	Comptable aux budgets annexes	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe Catégorie C	Avoir atteint le 6ème échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, et - Justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C..	- échelon 8 - Nommé au grade d'adjoint administratif principal de 2 ème classe le 15/12/2017 Nomination possible au grade d'adjoint administratif principal de 1 ère classe le 15/12/2022

Promotion interne

Suite aux dépôts des dossiers de tous les agents éligibles à la promotion interne, les 3 dossiers présentés au grade d'agent de maîtrise ont reçus un avis favorable :

- 1- Monsieur Franck CLEMENT – Agent assainissement
- 2- Monsieur Yoann SOULARD – Assistant au responsable du service assainissement
- 3- Monsieur Gilles MANDEREAU – Gardien de déchetterie

A savoir que le cadre d'emploi d'agent de maîtrise territorial répond à des missions et des travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

A titre indicatif, à ce jour au sein de BLM, seul le poste de responsable technique du S2I, encadrant 10 à 12 agents, est au grade d'agent de maîtrise.

A titre informatif, le retour des autres dossiers déposés n'ayant pas reçus d'avis favorable :

AGENT	Nombre de points recueillis par l'agent	Nombre de points des dossiers reçus à la promotion interne
ATTACHE TERRITORIAL		
FORTIER-LAUMAIN Chrystelle	62 points	1 – 65 points
SAN NAZARIO Maria	48 points	2 – 64 points
REDACTEUR TERRITORIAL		
FALANTIN Anne	51 points	1 – 63 points
LACHAUD Valérie	29 points	2 – 62 points

Cotisation à la Mission numérique du Pays Nivernais Morvan

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué au numérique, explique que pour l'année 2023, la Mission Numérique demande une participation financière calculée sur une base de 20 centimes d'euros par habitant. La population totale de la CCBLM s'élevant à 15 633 habitants au 1^{er} janvier 2022, la participation escomptée avoisinerait donc les 3 126,60 € pour 2023 (en attente des chiffres exacts).

Jusqu'à cette année, l'association n'avait pas sollicité la CCBLM dans le cadre du financement des diverses actions entamées.

Cette sollicitation financière sera abordée lors de la prochaine Commission Numérique du 2 décembre 2022.

Le bureau communautaire souhaiterait des éléments complémentaires sur l'utilisation de cette contribution, la Mission numérique intervenant déjà actuellement sur le territoire sans participation de la CCBLM.

Limanton – suivi du déploiement du dispositif place connectée N° 2022-BU-131

M. Antoine-Audoïn MAGGIAR, conseiller communautaire délégué au numérique, explique que le camping de l'étang du Brazet à Panneçot (Limanton) est toujours en attente de pouvoir bénéficier de la technologie « Wifi Nièvre ».

La dernière proposition de Nièvre Numérique d'implantation du dispositif permettrait de couvrir l'intégralité du camping, en restant sur une installation en hotspot simple, ce qui n'engendrerait aucun surcoût pour la CCBLM [Cf. Avant-projet détaillé en annexe, pp. 6-7].

Après validation de la commande de création d'un accès Livebox Pro Fibre auprès d'Orange (abonnement de 43 € HT par mois), il est suggéré de procéder aux travaux d'installation dès cette fin d'année 2022, pour être sûr que le dispositif soit opérationnel pour la saison touristique 2023.

Une campagne communicationnelle sera effectuée en conséquence par la CCBLM pour présenter tous les espaces « Wifi Nièvre ».

Après avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Nièvre Numérique concernant le déploiement du dispositif place de village connectée – « Wifi Nièvre » au camping de Panneçot.

Retour sur la commission

CLEA

Mme Annick BERTRAND, conseillère communautaire déléguée à l'action sociale, explique que lors de la commission, un point rapide a été fait sur les projets Contrat Local d'Education artistique (CLEA) à destination des écoles élémentaire pour l'année 2021/2022 et les collèges année 2022/2023. Le dernier projet Clea, qui avait dû être reporté pour cause de crise sanitaire, se déroule actuellement aux écoles primaires de Remilly et Biches, animé par Josepha de Vautibault, catégorie : Art Plastique. Restitution du Clea, début décembre. Pour les collèges, les rendez-vous sont en cours de planification, sauf pour le collège de Cercy qui a déjà rencontré la Cie d'Alfred ALERTE (danse contemporaine) et Les Sonnanbules (fiction sonore/radio).

Tournée BLM

La tournée BLM remplit sa mission, apporter un moment convivial et artistique dans les communes.
Feu la Mère de Madame, Cie Peronna Magica : Ternant (21 personnes)
Paysan Hors de contrôle, Cie L'accalmie : Sermages (62 personnes) et Charrin (52 personnes)
Prochain spectacle : Feu la Mère de Madame : Montigny-sur-canne, dimanche 20 novembre.
Les compagnies saluent l'accueil chaleureux des communes et des spectateurs.

Les spectacles scolaires

Très bon retour de la part des équipes enseignantes pour les trois représentations de la Boite à Bretelles (cirque musical) par la Cie Les petits détournements. 435 enfants ont assisté aux spectacles

La Micro-folie

Une fréquentation en hausse grâce à l'apport des associations.
Une inauguration, plus un vernissage pour l'exposition à la Maison Martin, aura lieu le **2 décembre à 18h30**. Ce qui permet d'inviter les partenaires, département, région, etc.

Deux ateliers par le centre social de Fours, section Petite enfance, ont été programmés au sein de la Micro-Folie. Intervenante art plastique : Anne Penciolleli + Visite expo à la Maison Martin qui s'inscrit dans un parcours pédagogique.

Dans le cadre du Clea, Josepha de Vautibault a planifié trois ateliers + visite expo/parcours pédagogique.

Une piste de réflexion a été lancée auprès des délégués culture concernant le temps de résidence, actuellement de cinq mois, de la micro-folie dans une commune.

Budget : les questions et répartitions budgétaires seront étudiées lors de la prochaine commission, qui se tiendra après le DOB 2023.

Affranchisseuses

N° 2022-BU-132

Monsieur le Président explique qu'afin d'avoir un contrat unique pour les affranchisseuses, nous avons contacté plusieurs entreprises intervenant dans ce domaine.

Voici leurs propositions :

- Pitney Bowes

- Contrat location-entretien 5 ans pour le modèle DM55 pour nos 5 sites
- Votre loyer annuel : 200.00€ H.T/an
- Coffret IntelliLink = gratuité des mises à jour : offert
- Frais de dossier : offerts
- PRIX DE LA CARTOUCHE ENCRE 97€HT avec remise de 20% soit un tarif de 77,60€HT
Durée moyenne de vie d'une cartouche : jusqu'à 1 800 empreintes (sans flamme avec mention) selon test en continu (la consommation peut varier en fonction de l'utilisation client)

- Doc'up

- 6 mois de location offerts
- Un loyer annuel à 225€HT fixe pour 5 ans
- Contrat de maintenance inclus
- 1^{er} cartouche offerte (159 euros la cartouche qui vous permettra d'affranchir jusqu'à 3000 plis)
- Flamme publicitaire offerte

Le site des déchets ménagers n'est pas équipé d'affranchisseuse. Il est proposé de les équiper.

Les machines proposées ont une balance intégrée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité,

- décide de retenir l'entreprise Pitney Bowes,
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat location-entretien tel que présenté.

Demande de subvention : Ecole de Fours

Monsieur le Président explique que l'école primaire de Fours sollicite la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan pour le financement de la sortie « classe découverte de neige » fin février-début mars 2023.

Le bureau communautaire émet un avis défavorable à cette demande de subvention.

Ordre de priorité dossiers DETR

La CCBLM doit définir un ordre de priorité pour ses dossiers DETR 2023.

Le bureau communautaire valide l'ordre de priorité 2023 suivant :

1. Dossier déchets ménagers :

- Installation de barrières automatiques en déchèteries.

2. Dossiers du pôle développement :

- Ecole de production
- Extension de la maison médicale de Moulins-Engilbert
- Création de la micro-crèche à Fours

3. Dossiers assainissement :

- Diagnostic réseau Alluy et Millay
- Réhabilitation du réseau d'assainissement d'Alluy
- Travaux impasse du gaz à Luzy

4. Dossiers matériels et bâtiments :

- Installation de défibrillateurs sur les maisons médicales de Luzy, Moulins-Engilbert, et Fours.
- Installation de défibrillateurs en déchèteries et Grande Halle de Luzy.
- Achat de matériels de vidéoconférence pour les sites de Luzy et Cercy la Tour et de matériel de sonorisation pour les conseils communautaires

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire de séance,

Antoine-Audoine MAGGIAR.



**Le Président de la Communauté
de Communes Bazois Loire Morvan
Serge CAILLOT.**

